



Direction
Départementale
des Territoires
Dordogne

Fiche d'instruction n°69

Périgueux, le 6 juillet 2022

Cité administrative
Rue du 26^e régiment
d'Infanterie
24024 PÉRIGUEUX cedex
Tél : 05.53.45.56.00

Anaïs ESCAVI

Paysagiste-Conseil de l'État

Benoît ENGEL

Architecte-Conseil de l'État

Objet : Commune de Bassillac-Auberoche, lieu-dit Eyliac

Centrale photovoltaïque

BayWa r.e.

Demandeur(s) : Alicia Mompion

Suite donnée par le demandeur :

Visite de terrain le 6 juillet 2022.

- terrain de 14,5 Ha, 5,8 Ha de panneaux.
- Raccordement à 9 km.

Le site:

- un verger en friche, une partie constituée de remblais (issu du 1^{er} parc?)
- une situation sur un plateau qui surplombe la vallée du Manoire et bourg de Niversac
- pas de co-visibilité avec la vallée, due à des coteaux très boisés et un rebord de plateau enrichi
- en prolongement d'un parc photovoltaïque en fonctionnement depuis
- une piste d'accès déjà réalisée

Le projet :

- en extension du parc existant
- sans co-visibilités avec la vallée de Niversac et depuis les voies publiques
- sur un site dégradé

Nos remarques :

Le projet ne comporte pas d'atteinte au paysage avoisinant ou lointain, il existe peu de co-visibilités.

Le projet prévoit un poste de livraison bardé de bois. Sachant que ce bardage ne contribue pas à la structure du bâtiment, il est donc inutile de gaspiller cette ressource alors que le choix de la bonne teinte dans les tons de bois brun sera suffisant.

En revanche, il existe un conteneur de stockage et d'entretien sur la première opération d'un rouge voyant. Choisir une teinte plus sourde en accord avec le paysage immédiat, dans les tons de bruns.

Nous émettons un avis favorable sur le projet, sous réserve de la prise en compte de nos remarques concernant les teintes des ouvrages à réaliser.